



ADDENDA

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Vote par correspondance

Scrutin du 7 novembre 2021

Par cet **AVIS PUBLIC**, Karina Verdon, présidente d'élection, annonce un addenda à l'avis public d'élection du 7 novembre 2021 publié le 8 septembre dernier sur le site Internet et le babillard de l'hôtel de ville.

1. Lors de cette publication, il y a eu omission des situations suivantes concernant le vote par correspondance, soit si :
 - ❖ Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - ✓ avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - ✓ êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.
2. Également, concernant le paragraphe « *La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation* », le point suivant n'aurait pas dû apparaître:
 - ✓ Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, le 30^e jour du mois septembre 2021.

La présidente d'élection,

Karina Verdon



CERTIFICAT DE PUBLICATION

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Je, soussignée, Karina Verdon, présidente d'élection de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur le déroulement du scrutin d'élection du 7 novembre 2021, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Sur le site Internet de la ville et le babillard de l'hôtel de ville, le 30 septembre 2021.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 30 septembre 2021.

La présidente d'élection

Karina Verdon